

MAIRIE DE CHABOTTES
Département des Hautes-Alpes
Compte Rendu et Procès-verbal de la séance
Du Conseil Municipal du 11 janvier 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sur convocation du 5 janvier 2024, sous la présidence de Monsieur Roland AYMERICH, maire.

Madame Christine AUTUORI a été nommée secrétaire de séance.

Présents : ANDRÉ Aurélie - AUTUORI Christine - AYMERICH Roland – GUILLE Raphaël - HUGUES François - JOUSSELME André – JOUSSELME Serge - JUANEDA Sophie - RANGUIS Christophe - RUYSSSEN Johanne - PELLOQUIN Élodie - RANGUIS Vincent

Absents excusés : NICOLAS Elsie - DUSSERRE Hervé –

Le Maire ouvre la séance, procède à l'appel des conseillers, et présente l'ordre du jour.

Il demande l'approbation du compte-rendu et procès-verbal du conseil municipal du 7 décembre 2023.

ORDRE DU JOUR

Délibération n°01/2024

Objet : Attribution d'une subvention à l'association des Parents d'Elèves de Chabottes

Monsieur le Maire présente la demande de subvention établie par l'association des parents d'élèves de Chabottes, dans laquelle elle indique leurs dépenses et retrace leurs différentes actions menées pour récolter des fonds pour le groupe scolaire (Marché de Noël, loto, vente de chocolats, vente de fromage, vente de sapin...).

Il propose d'attribuer à l'association des Parents d'élèves de Chabottes une subvention à hauteur de 1150.00 € pour l'année scolaire 2023-2024.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

D'attribuer une subvention de 1 150.00 € à l'association des parents d'élèves de Chabottes pour l'année scolaire 2023-2024,

En exercice	14	Pour	12
Présents et Votants	12	Contre	0
Absents et représentés	0	Abstention	0

Délibération n°02/2024 :

Objet : CONTRAT de maintenance de nos équipements campanaires

Monsieur le Maire présente la proposition de la société PACCARD relative à la maintenance des cloches et de leurs équipements. Il explique que jusqu'à présent, cette prestation était prise en charge par la paroisse du Haut Champsaur. M. Le Maire rappelle la circulaire NOR : IOCD11/21246C du 29 juillet 2011 relative aux édifices du culte (propriété, construction, réparation, entretien, règles d'urbanisme et fiscalité dans laquelle il est précisé que l'entretien des biens immeubles incombent les communes.

Monsieur Le Maire propose de valider le contrat d'entretien et de retenir l'offre de la société PACCARD pour un montant annuel de 365.00 € HT.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

- D'approuver l'exposé de M. Le Maire,
- De valider le contrat d'entretien avec la société PACCARD pour un montant annuel de 365.00 € HT,

- **D'autoriser le Maire à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision**

En exercice	14	Pour	12
Présents et Votants	12	Contre	0
Absents et représentés	0	Abstention	0

Délibération n°03/2024 :

Objet : Identification des Zones d'Accélération pour l'implantation Des Energies Renouvelables

Monsieur le Maire rappelle le courrier 12/12/2023 transmis à la Communauté de Communes du Champsaur Valgaudemar indiquant les intentions de la commune de Chabottes sur l'identification des zones d'accélération pour l'implantation des énergies renouvelables.

Il précise qu'une concertation du public a été réalisée et qu'aucune observation n'a été apportée.

Monsieur Le Maire propose d'identifier les zones d'accélération des énergies renouvelables conformément au PLU comme indiquées ci-dessous :

TYPE ENR	Zone du PLU
Photovoltaïque / solaire Thermique/Géothermie	Zone U (zone urbanisée)
Photovoltaïque / solaire Thermique/Géothermie	Zone AU (zone à urbanisée)
Photovoltaïque / solaire Thermique/Géothermie	Zone Ac (zone agricole constructible)
Photovoltaïque / solaire Thermique/Géothermie	Zone A (zone agricole) – uniquement les parcelles déjà construites à ce jour

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

- **D'approuver l'exposé du maire,**
- **D'identifier les zones d'accélération pour l'implantation des énergies renouvelables comme dans le tableau ci-dessus ainsi que les énergies renouvelables concernées,**
- **D'autoriser le Maire à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision.**

En exercice	14	Pour	12
Présents et Votants	12	Contre	0
Absents et représentés	0	Abstention	0

QUESTIONS DIVERSES

1- Commission Urbanisme :

-création d'une commission urbanisme, ouverte à tous les élus, tous les 3^{ème}s mercredis du mois

M. Serge JOUSSELME souhaite également mettre en place une commission travaux avec Bruno et Céline relative aux travaux réseau eau potable.

2- Cimetière : Après étude de la proposition de la société ELABOR, il est nécessaire de demander des précisions sur assistance juridique (conseil et/ou défense), mise à jour du logiciel, service SAV gratuit ou payant.

Solliciter l'avis de la famille PRUD'HOMME sur le positionnement de la concession.

3- garage communal :

Le garage situé à la basse plaine est trop petit, de plus le garage de stockage à côté de la salle des fêtes va être détruit. Il faut trouver une alternative.

L'entreprise LD METAL quitte le local de M. NICOLAS Jean-François situé route des Ecrins, en juin 2024. Il est prêt à réaliser une location ou une vente avec la commune.

Si vente, il est obligatoire de demander une estimation au service des domaines.

Concernant l'échange de terrain entre M. J-F BROCHIER et la commune pour la construction d'un garage communal, il faut continuer la transaction.

4- Opération Villages d'avenir :

Le projet de la commune de Chabottes « Réhabilitation de la Base de Loisirs » a été retenu dans cette opération.

1 rencontre est prévue en Préfecture le 26/01/2024 avec tous les lauréats. Cette opération est une assistance à maîtrise d'ouvrage mise en place par Les services de l'Etat gratuitement.

Dans un 1^{er} temps, nous allons réaliser la rénovation des 2 tennis et créer un city stade avec AEV comme maître d'œuvre. AEV va établir le cahier des charges des entreprises.

On consulte IT 05 pour le diagnostic du bâtiment de la base de loisirs.

5- Batiment Services Publics : Gros problème de chauffage que THERMA SAV ne maîtrise pas. La Gapeñaaise de Chauffage ne sait pas régler les thermostatique, elle demande à son sous-traitant ATME. M. Bertrand, IT 05, sollicite aussi la société EMC2.

6 – Vœux le 12/01/2024 à 18h30

7 – Agence de l'eau : la redevance prélèvement a doublé, dû au mauvais rendement de notre réseau et aux pénuries d'eau.

Vérifier l'ANC de M. LECOMTE FLEURY

8 – Salle des fêtes : Elaborer un nouveau dossier de demande de subvention pour 2024.

9 – Mme JUANEDA : alerte sur la mauvaise qualité des repas de la cantine. M. Glanois représentant de l'ESAT, n'a pas honoré le RDV téléphonique. Réaliser un dossier argumenté sur ce point.

Demander aux REPTILS de réaliser une lettre de demande de subvention

10- M. RANGUIS Vincent : mettre du gravier au lotissement MARTIN, les Eyrauds.

11- Mme Elodie PELLOQUIN : réaliser un point sur les taux de la mutuelle complémentaire qui augmente et donc peut-être revoir la participation de la commune.

12 – M. André JOUSSELME : Pont endommagé sur le chemin des Michauds

13 – M. Serge JOUSSELME : instaurer des corvées de nettoyage des canaux, voir la hauteur de la clôture des Sittelles, pour les CM faire un tour de rôle entre les 3 secrétaires

14 - Prévoir une réunion entre élus/personnel sur les projets, question RH.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h35

	Signature		Signature		Signature
ANDRE Aurélie Conseillère		GUILLE Raphael Conseiller		NICOLAS Elsie 1 ^{er} Adjoint	ABSENTE
AUTUORI Christine Conseillère		HUGUES François Conseiller		PELLOQUIN Elodie Conseillère	
AYMERICH Roland Maire		JOUSSELME André Conseiller		RANGUIS Christophe Conseiller	
		JOUSSELME Serge 2 ^{ème} Adjoint		RANGUIS Vincent Conseiller	
DUSSERRE Hervé Conseiller	ABSENT	JUANEDA Sophie 4 ^{ème} Adjoint		RUYSSSEN Johanne Conseillère	